

LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera la date à laquelle le paiement sera reçu et la police finalisée. ☐

Détails de l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous une entreprise en tant que diététiste pour laquelle vous avez besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Entité / Nom de l'entreprise :

Adresse (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Si vous possédez ou gérez plus d'une entreprise ou d'une société, une couverture supplémentaire peut être recommandée.

Détenez-vous plus d'une dénomination sociale ou d'un nom commercial pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Renseignements sur le membre

Pour être admissible à ce programme d'assurance, vous devez être membre des Diététistes du Canada. Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Êtes-vous membre en règle des Diététistes du Canada? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de membre :

Détails sur la partie proposante

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels qui ne relèvent pas de la diététique et pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? Il est à noter que les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels, y compris les procédures menées par une organisation professionnelle et/ou un ordre provincial autre que celui qui réglemente l'exercice de la profession de diététicien, ne sont pas couvertes par la présente assurance. ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Fournissez-vous des services en personne à l'extérieur du Canada? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Les Diététistes du Canada continuent d'administrer l'assurance responsabilité professionnelle individuelle et l'assurance responsabilité civile générale individuelle.

Veuillez confirmer que vous disposez bien de cette couverture. ☐

Assurance responsabilité civile générale des entreprises

La responsabilité civile générale des entreprises vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous ou votre entreprise pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Franchises :

Dommages matériels 500 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale des entreprises? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Nombre d'employés professionnels	Limite	Coût
1 à 5 professionnels	Partagé avec l'assurance responsabilité civile générale individuelle	☐ 37 \$
6 à 10 professionnels	Partagé avec l'assurance responsabilité civile générale individuelle	☐ 58 \$
Plus de 10 professionnels	Partagé avec l'assurance responsabilité civile générale individuelle	☐ Référence

Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

La responsabilité professionnelle des entreprises est recommandée pour les entreprises dont d'autres professionnels travaillent pour ou au nom de l'entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise.

Cette police intervient si le nom de votre entreprise est cité dans une déclaration ou un procès alléguant une négligence ou une faute professionnelle.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité professionnelle des entreprises? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Nombre d'employés professionnels	Limite	Coût
1 à 5 professionnels	Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle individuelle	☐ 51 \$
6 à 10 professionnels	Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle individuelle	☐ 100 \$
Plus de 10 professionnels	Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle individuelle	☐ Référence

Le contenu, la criminalité et les pertes d'exploitation

Le contenu comprend les éléments habituels d'une clinique, notamment le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations dont vous êtes responsable. La couverture bris d'équipement est également incluse.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la Clinique

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-844-200-7210 pour vous assurer d'être adéquatement protégé.

Franchises :

Contenu	1 000 \$
Inondations	10 000 \$
Refoulement d'égout	2 500 \$
Earthquake	5% min

Souhaitez-vous souscrire une couverture pour le contenu, la criminalité et le revenu d'entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Option	Limite de contenu	Limite de contenu
Option A	10 000 \$	☐ 220 \$
Option B	25 000 \$	☐ 290 \$
Option C	50 000 \$	☐ 420 \$

Avez-vous déjà fait une réclamation en assurance de biens? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Possédez-vous une pièce d'équipement d'une valeur supérieure à 5 000 \$? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Exploitez-vous une entreprise mobile? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, nous vous recommandons d'ajouter à votre police une assurance flottante pour les biens tous risques divers afin d'assurer ces biens contre les pertes qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Si oui, quelle est la valeur du contenu (équipement, stock) avec lequel vous voyagez à n'importe quel moment?

Coassurance

La coassurance est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur en cas de sous-déclaration/déclaration/assurance de la valeur d'un bien corporel ou d'un revenu d'entreprise. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans cette police, la coassurance requise est de 90 %. A titre d'exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de coassurance de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en vigueur % Montant de l'assurance qui aurait dû être en vigueur x Montant du sinistre =
Montant payé, moins une éventuelle franchise

Par exemple, 100 000 \$ % (150 000 \$ x 90 %) x 100 000 \$ = 74 074 \$ de paiement pour la perte (moins la franchise).

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de coassurance et j'ai choisi une limite de contenu adéquate. ☐

Cybersécurité et atteinte à la vie privée - AMÉLIORÉE

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette politique est conçue pour fournir une protection contre le risque de détenir des quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Réponse à la brèche

Coûts supplémentaires liés à l'intervention en cas de violation	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes notifiées	5 000 \$ (particuliers), 100 000 \$ (entreprises)

Limite globale de responsabilité de la police

1 000 000 \$

Perte de première partie

Interruption d'activité - à la suite d'une faille de sécurité	100 000 \$ (NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Perte par cyber-extorsion	500 000 \$ (NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Coûts de la récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité des données et des réseaux	1 000 000 \$
Défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Passifs et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité des médias	1 000 000 \$

eCrime

Instruction frauduleuse*	Disponible moyennant une prime supplémentaire
Fraude au virement de fonds	Inclus dans les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense criminelle

Récompense criminelle	50 000 \$ (NOUVEAU - LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
-----------------------	---

Restauration du matériel informatique

Inclus (**NOUVEAU**)

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes notifiées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Recettes brutes

Prime annuelle

Praticiens individuels

☐ 121 \$

Entreprises et employés – 0 \$ à 500 000 \$	☐ 675 \$
Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 1 023 \$
Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	☐ 1 284 \$
Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 1 578 \$
Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	☐ 1 776 \$
Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 873 \$
Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	☐ 2 017 \$
Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 2 159 \$
Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	☐ 2 298 \$
Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 434 \$
Entreprises et employés - Plus de 5 000 001 \$	☐ Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberspace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous (votre entreprise a-t-elle) déjà été victime d'une atteinte à la cybersécurité/à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous (votre entreprise)? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Exposé des faits, y compris les conditions suspensives

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit obtenue. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Mon entreprise ou moi-même sauvegardons régulièrement des données critiques sur un site distinct qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans votre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur le cloud (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur le cloud) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (VPN). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement basés sur l'informatique en nuage.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je suis ou mon entreprise suit ou dispense une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cela inclut la formation de toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca.

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte. ☐

***Couverture supplémentaire disponible**

Si vous ou votre entreprise transférez des fonds, BMS vous recommande d'ajouter une couverture contre les instructions frauduleuses et les transferts de fonds frauduleux.

L'assurance contre **les instructions frauduleuses** prévoit une limite de 100 000 \$ pour les sinistres résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez transféré, payé ou livré des fonds ou des titres à la suite d'instructions frauduleuses (c.-à-d. des instructions écrites, électroniques (y compris des instructions par courriel ou par Internet) ou téléphoniques frauduleuses données par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, qui visent à induire un assuré en erreur par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel l'assuré s'est fondé en toute bonne foi).

Fraude au transfert de fonds : la perte d'argent ou de titres contenus dans un compte de transfert auprès d'une institution financière, résultant d'instructions frauduleuses données par un tiers à une institution financière lui ordonnant de transférer, de payer ou de livrer de l'argent ou des titres provenant d'un compte tenu par vous/votre entreprise assurée auprès de cette institution, sans que vous/votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ par an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ par an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

NOUVEAU! Cyberprotection des personnes et des familles (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Chaque réclamation / Limite agréée	Coût
10 000 \$	☐ 60 \$
25 000 \$	☐ 75 \$

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel **au** moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractants, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	☐ 270 \$
Option 2	250 000 \$	☐ 373 \$
Option 3	500 000 \$	☐ 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	☐ 514 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

☐ Oui ☐ Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Assurance frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation/montant de garantie global	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	☐ 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	☐ 115 \$

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

☐ Oui ☐ Non

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?

☐ Oui ☐ Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain?

☐ Oui ☐ Non

Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure?	☐ Oui	☐ Non
Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure?	☐ Oui	☐ Non
Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC?	☐ Oui	☐ Non
Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale?	☐ Oui	☐ Non
Été poursuivi pour discrimination présumée?	☐ Oui	☐ Non
Été victime d'un vol d'identité?	☐ Oui	☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégat

Aucune franchise

Estimation de la fourchette de revenus pour les 12 prochains mois	Prime
De 0 à 150 000 \$	☐ 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	☐ 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	☐ 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 528 \$

1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 348 \$
3 000 001 \$ +	☐ Référence requise

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal?	☐ Oui	☐ Non
Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie?	☐ Oui	☐ Non
Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable?	☐ Oui	☐ Non
Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)?	☐ Oui	☐ Non
Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée?	☐ Oui	☐ Non
Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire?	☐ Oui	☐ Non
Été impliqué dans un litige contractuel?	☐ Oui	☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Aperçu de la couverture	Limite de 25 000 \$	Limite de 50 000 \$
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Lésions dentaires	500 \$	500 \$
Garantie médicale en cas d'accident	5 000 \$	5 000 \$
Coût annuel	☐ 53 \$	☐ 81 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit 

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit?

☐ Oui ☐ Non

NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Signé par :

Poste :

Date:

Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Par demande	17.5%	5 \$
Assurance responsabilité civile générale des entreprises	Par demande	17.5%	5 \$
Contenu, criminalité et pertes d'exploitation	Par demande	20%	20 \$
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Couverture famille contre les risques de cybersécurité	Par demande	22.5%	
10 000 \$			10,08 \$ / 9,45 \$
25 000 \$			10,86 \$ / 9,45 \$

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance solutions juridiques personnelles	Par demande	20%	Néant
Assurance solutions juridiques d'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	21 \$
Couverture des frais légaux pour les vérifications d'assurance	Par demande	20%	15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez [cliquer ici](#).

Renseignement sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées le cas échéant. Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Sous-total	\$
Frais de service	25,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

Autorisation de paiement par carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou M/C : _____ Date d'expiration : _____ CVV : _____

Nom du titulaire de la carte : _____ Signature : _____

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)
979 rue Bank, bureau 200
Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais : 1-844-200-7210
Télécopieur : 613-701-4234
Courriel : dietitians.insurance@bmsgroup.com